



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Votants : 23

Etaient présents : Mme Vallin-Balas, M. Morat, Mme Dumas, M. Machet, Mme Castagno, M. Béguin, Mme Perrier, Mme Cadet-Morard, M. Vallier, Mme Leleu, M. Perceval, Mme Chaumeille, M. Ancrenaz, Mme Garioud, Mme Boucher, M. Michaudet, Mme Michellier, M. Maisin, Mme Fontanel.

Excusés : M. Belhaj, Mme Nocca, M. Grossi, Mme Quilliet, Mme Coutaz-Repland.

Délégation de vote : M. Belhaj à M. Ancrenaz, Mme Nocca à M. Machet, Mme Quilliet à Mme Garioud, M. Grossi à Mme Boucher, Mme Coutaz-Repland à M. Michaudet.

Absents : Mme Szymanski, Mme Durand, Mme Raison, M. Ketab, M. Montanvert.

Secrétaire de la séance : M. Ancrenaz.

1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 janvier 2020

Madame le Maire présente le procès-verbal du Conseil municipal du 14 janvier 2020 et demande s'il y a des observations à faire. Celui-ci est remis sur table au Conseil municipal en format papier, chacun l'ayant déjà reçu.

Les modifications demandées seront apportées sur le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 14 janvier 2020

2) Compte rendu des actes effectués par Madame le Maire dans le cadre des délégations de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Article 1 : Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil municipal :

(15) D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code.

Le droit de préemption (simple) est applicable sur toutes les zones urbanisables et un droit de préemption renforcé a été décidé par délibération du 24 mai 2012 pour permettre :

- l'acquisition d'emplacements réservés,
- la réalisation de réserves foncières,
- la réalisation de logements sociaux conformément aux objectifs du PLH suivant un indice préalablement défini. (Voir tableau ci-dessous).

N° DIA	Vendeur	Situation	Section	N°	Préemption
2020-001	consorts BERTHET	30 route de Lyon	AE 287	Ua	non
2020-002	Pernette FIEVET	La Ratière	AE 8	Ua	non
2020-003	Marie Claude MOLLIER	15 rue de l'Epine	AH 237	Ub	non

FINANCES

(Arrivée de M. Machet et M. Maisin)

3) Débat d'Orientation budgétaire 2020

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget primitif. Il est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Commission Finances s'est réunie le 24 janvier 2020 pour préparer le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 sur le budget principal et le budget annexe de Villeneuve.

Monsieur Vallier présente, à l'aide d'un diaporama, les éléments caractéristiques du contexte national et local et présente les grandes orientations du budget 2020 et du budget annexe de la ZAC du Coteau à Villeneuve.

(Voir le compte rendu et les pièces jointes de la commission finances).

4) Demande de subvention au titre du FIPD 2020

Madame le Maire informe que l'appel à projet du FIPD pour 2020, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, concerne les projets de sécurisation des établissements scolaires, des bâtiments institutionnels et la mise en place de vidéo-protection de la voie publique. Les dossiers devront être déposés avant le 28 février 2020.

La commune propose de déposer les dossiers suivants :

- Sécurisation des établissements scolaires

Ecole élémentaire Pasteur : badges, portails, clôture.

Groupe scolaire de la Forgerie : badges, portails, clôture.

Pour un montant H.T. estimé à : 23 600 €

- Sécurisation des bâtiments institutionnels

Mairie : alarme, badges, volets.

Pour un montant H.T. estimé à : 23 704.48 €

- Vidéo-protection

Pour un montant H.T. estimé à: 20 000 €

Madame Boucher demande combien de caméras vont être installées.

Madame Chéreau répond que 17 sites ont été étudiés avec les services de police. Ils seront

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
- approuve cette demande de subvention au titre du FIPD 2020 concernant la sécurisation des établissements scolaires et des bâtiments institutionnels et la vidéo-protection.

URBANISME - TRAVAUX

5) Diagnostic des bâtiments de l'école de la Forgerie (maternelle et élémentaire)

Madame le Maire informe qu'un diagnostic sur la Forgerie sera lancé afin de déterminer dans les prochaines années un programme de rénovation et d'amélioration énergétique du bâtiment.

6) Acquisition de terrain

Madame le Maire informe qu'à l'occasion de la cession d'un terrain, il a été décidé que la commune se porterait acquéreur d'une bande de terrain longeant l'Hyères pour un montant de 7 € le m²

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
- approuve cette acquisition
- autorise Madame le Maire à signer tout document s'y afférent.

RESSOURCES HUMAINES

7) Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire propose la modification du tableau des effectifs suivants le tableau d'avancement annuel après avis du comité technique du 27 janvier 2020.

→ Création d'un poste pour l'entretien et la restauration du Centre de loisirs

Suite à la signature de la convention avec la Fédération des Œuvres Laïques à compter du 1^{er} janvier 2020 qui a déterminé les conditions d'action tant matérielle que morale pour l'accueil des enfants au Centre de loisirs, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de la ville de Cognin comme suit :

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (14.70 h par semaine annualisé) pour l'entretien du bâtiment et la restauration

→ Création poste d'ATSEM

Suite à la réussite au concours d'ATSEM d'un agent, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs pour nommer l'agent sur le grade à compter du 1^{er} mars 2020.

- Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
- approuve la modification du tableau des effectifs présenté ci-dessus.

8) Avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit par le Centre de gestion de la Savoie.

Madame le Maire rappelle que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2017 avec le groupement conjoint Sofaxis / CNP Assurances. La commune a adhéré au contrat d'assurance groupe et a approuvé la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe à signer avec le Cdg73. Cette convention prévoit notamment les modalités de versement de la contribution financière annuelle due au Cdg73 en contrepartie de ce service.

Madame le Maire informe que le Centre de gestion de la Savoie a décidé de diminuer pour l'exercice 2020 la participation financière qu'il perçoit des collectivités au titre de son assistance administrative pour ce service et qu'il convient dès lors de passer un avenant pour acter la baisse de la contribution financière versée au Cdg73 pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
- autorise Madame le Maire à signer l'avenant précité avec le Centre de gestion de la Savoie.

9) Questions diverses

9-1) Mme Chéreau évoque les problèmes de téléphonie à la crèche

9-2) Madame Boucher demande où en est l'installation de la fibre.

Madame le Maire répond que toutes les armoires sont installées sur la commune. Quelques problèmes de raccordement persistent sur certains secteurs de la commune et la société Orange qui a la charge du déploiement auprès des particuliers s'y attèle.

9-3) Madame Boucher rappelle la tempête de la nuit et demande si des dispositions ont été prises pour venir en aide aux habitants ayant subi des dégâts et s'il est possible de faire des attestations d'intempéries.

Madame le Maire indique que des dégâts ont en effet été signalés en mairie. C'est la Préfecture qui déclare la situation en catastrophe naturelle et il est important que les habitants fassent leur déclaration à leur assureur.

9-4) Madame le Maire fait passer un tableau pour organiser la tenue des bureaux de vote des élections du 15 mars.

9-5) Madame Boucher reformule sa demande du 4 décembre, à savoir si la commune a missionné un élu pour les tracés des cours de tennis

Madame le Maire répond qu'aucun élu ne suit ce dossier.

10) Animations du mois de février

M. Morat informe des représentations du *Théâtre Pour Rire* qui auront lieu du 14 au 23 février – Salle de la Forgerie

11) calendrier des commissions

Le 20 février à 18 h 00 : Commission finances

Le 20 février à 20 h 00 : Commission travaux

Le 24 février à 20 h 00 : Commission animation

Prochain Conseil municipal : 3 ou 10 mars 2020.